

BUDGET PRIMITIF 2021

10.340

population totale Insee au 01.01.2021

INFORMER

13,5 M. d'€

recettes de fonctionnement 2021



L'îlot des Anges



Ecole la Bruyère

SYNTHÉTISER

FISCALITÉ

Pas d'augmentation des taux communaux

12,7 M. d'€

dépenses de fonctionnement 2021



La future Maison de Santé

640 902 €

de crédits destinés à soutenir le monde associatif

INVESTISSEMENT



Le Centre Ville



La Sambre



Le Watissart

1 093 354 €

de subventions obtenues



8,48 M. d'€

dépenses d'investissement en 2021

PRÉSENTER

0,52%

Progression maîtrisée des dépenses de fonctionnement



8,48 M. d'€

recettes d'investissement 2021

ORIENTER

FINANCER



Le Clos de Lucé

Articles L.2313-1du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation qui a également été rappelée par M. le Préfet en date du 13 janvier dernier.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, M. le maire, en sa qualité d'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 qui est proposé au vote des conseillers municipaux lors de la séance du 6 avril par le conseil municipal, peut être consulté sur simple demande auprès de la Direction Générale des Services de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 16 février 2021. Il a été établi avec la volonté :

- de **maintenir les taux d'imposition** afin de ne pas accroître la pression fiscale,
- de **rechercher systématiquement les économies** de gestion,
- de **maîtriser des dépenses** de fonctionnement et garantir **une capacité d'autofinancement satisfaisante**.
- de **conditionner l'engagement** des programmes d'investissement structurants à **l'obtention de subventions**,
- de **limiter le recours à l'emprunt** pour le financement des projets d'investissement.

Cette stratégie traduit la volonté de l'équipe municipale de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus ainsi que son souhait de poursuivre un niveau élevé d'investissement.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes regroupée au sein de la section de fonctionnement, incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir de la Ville de Jeumont et regroupe l'ensemble des projets.

II. La section de fonctionnement

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Côté Recettes :

Recettes Fonctionnement	BP + DM 2020	BP 2021
013- Atténuation Charges	100 101,93 €	114 000,00 €
70- Produits Services	310 687,92 €	208 190,00 €
73- Impôts et Taxes	6 269 992,44 €	6 246 957,00 €
74- Dotations et Subventions	5 106 823,97 €	5 231 690,00 €
75- Autres Produits Gestion	165 165,15 €	118 000,00 €
76- Produits Financiers	- €	691,00 €
77- Produits Exceptionnels	31 022,59 €	13 000,00 €
042- Opérations Ordre	- €	1 000,00 €
043- Opérations Ordre	- €	2 000,00 €
002- Résultat Reporté	1 060 722,18 €	1 590 704,24 €
Total Général	13 044 516,18 €	13 526 232,24 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (exemple : cantine, centres de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, au résultat de l'année après affectation, ...

Les recettes de fonctionnement 2021 sont estimées à 13,52 Md'€ avec un suréquilibre (plus de recettes que de dépenses) de plus de 764 K€.

Malgré, la progression des chapitres 13, avec + de 13 % et 74 avec + 2,45 %, les autres chapitres de recettes de fonctionnement sont estimés à la baisse, notamment celui du chapitre 70 qui anticipe les impacts de la baisse des participations des habitants aux services (repas scolaires, locations de salles municipales, etc...).

La fiscalité

Concernant les ménages, les taux d'imposition communaux n'augmenteront pas en 2021, restant ainsi au même niveau que ceux votés au budget primitif précédent :

- Taxe d'Habitation (TH) : le taux n'est plus fixé par la commune, la compensation est figée (au taux de 2019) et versée par l'Etat (mise en place de la réforme de suppression de la TH sur les résidences principales).
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 52,13 % (le taux maximum à ne pas dépasser est de 109,43 %), soit le taux communal reconduit à l'identique 32,84 % auquel il convient d'ajouter le taux de la part départementale + 19,29 % puisqu'à partir de cette année les communes percevront cette part compte tenu de la réforme sur la compensation de la TH.
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 75,86 % (le taux maximum à ne pas dépasser est de 138,02 %)

Cette réforme se traduit par une perte financière pour les communes, compensée par la reprise du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties du département, à laquelle sera appliqué un coefficient correcteur figé dans le temps, destiné à neutraliser les effets de la réforme pour chaque commune. Il est prévu que les communes perçoivent en 2021, toutes choses égales par ailleurs, un produit fiscal égal à celui de 2020 en tenant compte de la variation des bases d'imposition. Compte tenu de ces éléments, le produit attendu de la fiscalité locale sera le même que l'année précédente (*les bases d'imposition effectives de 2021 n'étant pas connues à l'heure de la rédaction de la présente note*).

Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat, principalement regroupées sous l'imputation du chapitre 74 sont fixées à 5,23 M d'€ contre 5,10 M d'€ au BP 2020 soit une progression de plus de 124 K€ essentiellement due à l'obtention d'une participation supérieure de la Dotation Politique de la Ville.

A noter enfin, la hausse significative du résultat reporté + 529 K€ et une augmentation globale des recettes de l'ensemble des chapitres de + 3,69 % représentant en valeur absolue + 481 K€.

Côté Dépenses :

Dépenses Fonctionnement	BP + DM 2020	BP 2021
011- Charges Générales	3 050 031,25 €	3 291 964,00 €
012- Charges Personnel	6 218 254,00 €	6 181 520,00 €
014- Atténuations Produits	5 000,00 €	- €
65- Autres Charges Gestion	1 425 340,07 €	1 421 925,00 €
66- Charges Financières	500 245,50 €	434 692,00 €
67- Charges Exceptionnelles	25 099,20 €	79 830,00 €
68- Dotations Provisions	- €	1 000,00 €
023- Virement Sect. Invest.	731 915,02 €	733 410,00 €
042- Opé. Ordre transf. entre sections	731 541,10 €	615 000,00 €
043- Opé. Ordre intér. section d'explo.		2 000,00 €
Total Général	12 687 426,14 €	12 761 341,00 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les chapitres de dépenses ci-contre et notamment pour les plus importants d'entre eux par les charges du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières

premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations (640.902 €) et les intérêts des emprunts à payer. A ce titre, il est important de noter que les salaires représentent 48 % des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2021 sont estimées globalement à 12,76 Md'€ soit une très légère progression de 0,52 % par rapport à l'exercice précédent. Pour information la Banque Centrale Européenne a relevé ses prévisions d'inflation à 1,5% pour 2021.

Cette maîtrise est également de mise au regard des dépenses de personnel qui sont en très légère diminution – 0,59 %.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement prévisionnel, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement. Ce dernier, pour 2021, d'un montant de 733 K€ (Chap.023) est légèrement supérieur à celui inscrit au budget primitif de 2020 (731 K€). Pour rappel, il est important de le mettre en perspective avec le choix arrêté du suréquilibre de la section de fonctionnement (764 K€) rappelé précédemment qui concourt à l'autofinancement.

III. La section d'investissement

Généralités

Le budget d'investissement est destiné à préparer l'avenir et regroupe l'ensemble des projets portés par l'équipe municipale. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Globalement, le budget prévisionnel d'investissement de la ville s'équilibre en dépenses et en recettes à 8.497.811,89 €.

Côté Recettes :

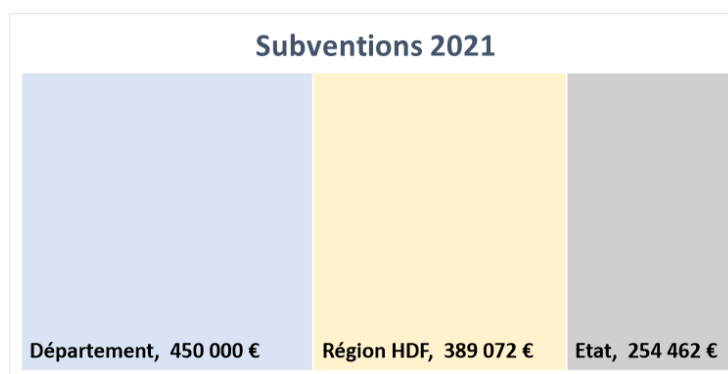
Recettes Investissement	BP 2021
13- Subventions d'investissement	1 093 534,00 €
16- Emprunts	4 674 852,50 €
10- Dotations	526 656,00 €
1068- Affectation Résultat	457 159,39 €
138- Autres Subvention d'Investissem	- €
165- Dépôts et Cautionnements	7 200,00 €
024- Cessions	95 000,00 €
021- Virement de la section de fonctio	733 410,00 €
040- Opérations Ordre	615 000,00 €
041- Opérations Patrimoniales	265 000,00 €
Reste à réaliser	20 000,00 €
Total Général	8 487 811,89 €

En recettes : trois types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (la taxe d'aménagement par exemple), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (cela correspond aux subventions reçues de l'Etat, de la Région, ou bien encore du Département) et l'emprunt.

L'affectation du résultat, permet à la commune de mobiliser 457.159,39 € ainsi que 526.656 € provenant du FCTVA et de la taxe d'aménagement.

Les subventions pouvant être inscrites au budget primitif, soit la somme de 1.093.534 €, sont réparti à l'aide du graphique ci-contre :

Enfin, la commune mobilise un autofinancement de 733.410 € provenant de la section de fonctionnement pour le financement de ses nombreux projets.



Côté Dépenses :

Dépenses Investissement	BP 2021
20- Immobilisations Incorporelles	192 479,38 €
204- Subventions d'Equipement versé	82 000,00 €
21- Immobilisations Corporelles	4 034 339,12 €
23- Immobilisations en cours	2 584 124,00 €
10- Dotations	10 000,00 €
13- Subventions	- €
16- Emprunts et Dettes	841 080,00 €
26- Participations	630,00 €
040- Opérations Ordre	1 000,00 €
041- Opérations Patrimoniales	265 000,00 €
001- Solde d'exécution Reporté	388 559,68 €
Reste à réaliser	88 599,71 €
Total Général	8 487 811,89 €

On retrouve en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Cette section permet à Jeumont d'inscrire des crédits nécessaires au remboursement en capital de la dette

pour un montant de 841.080 €, aux opérations patrimoniales projetées pour 265.000 € ainsi que 388.559,68 € de solde d'exécution reporté.

Au-delà de ces principaux crédits, la Ville de Jeumont prévoit d'engager de nombreux projets et notamment pour les plus importants :

La Requalification du Pôle-Gare / Centre-Ville de Jeumont :

Cette ambitieuse opération vise notamment à imaginer une ville plus attractive en valorisant ses principaux atouts à retravailler les liens entre la Gare le centre-ville. La reconquête de l'hyper centre passe en 2021 à la vitesse supérieure et notamment dans sa phase reconstruction avec :



et

et

- le démarrage des travaux d'aménagement d'espaces publics comprenant la rénovation complète de la Place de la République,
- la réfection de l'avenue Charles De Gaulle au droit de la Place,
- la déviation de la rue Despret et sa nouvelle connexion viaire la reliant à la rue Lambaréné pour desservir un parking de 30 places,
- et le démarrage des travaux de réaménagement et de réfection complète de la rue Lessines,

La reconversion du CCAS et la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle :



Située au cœur même du quartier prioritaire (politique de la ville – axe social et urbain), mais également au sein de l'emprise NPNRU, la Maison de Santé Jeumontoise permettra aux professionnels de santé de trouver un environnement adapté répondant à leurs aspirations ainsi qu'aux besoins en offre de soins des patients.

Ce cadre d'exercice professionnel poursuit, notamment des objectifs d'amélioration de la qualité de prise en charge des patients, d'amélioration de l'attractivité du territoire et de maintien des services publics de santé de proximité.

La poursuite de l'aménagement du site de Watissart en un véritable site structurant et équilibré entre offre de loisirs, sports, nature et biodiversité :

Le site du Watissart fait partie intégrante du projet municipal et vise à renforcer l'attractivité de ce dernier, tout en accentuant sa capacité de captation du public.



C'est un véritable atout permettant le rayonnement de la ville. Ce site de plein air est maintenant un lieu incontournable pour s'oxygéner, se ressourcer et se dépenser. Néanmoins, il reste à finaliser les travaux et l'équipement de l'espace de restauration et d'accueil en cours de construction près du site de baignade, à engager les premiers aménagements des parkings ainsi que la fluidité des accès via la rue de Colleret.

La Phase III de la vidéoprotection :

La Ville de Jeumont a fait le choix, déjà depuis plusieurs années, de l'amélioration de la tranquillité publique avec la constitution d'une police municipale forte de 12 agents, tournée vers la proximité de ses habitants, mais également via la mise en place d'un dispositif de vidéo protection et de la sécurisation de certains sites.

A ce jour, 73 caméras maillent le territoire communal et sont opérationnelles. Néanmoins, Jeumont doit poursuivre ce déploiement en s'équipant de 23 caméras supplémentaires et d'un logiciel de recherche performant au service de la sécurité de tous. Le territoire communal disposera donc de 96 caméras au total.

L'optimisation et la rénovation énergétique de l'éclairage et du chauffage de l'Eglise :

Le système de chauffage de l'église est à ce jour insuffisant et ne permet pas de garantir le confort de tous. Pour pallier à cet inconfort, la Ville de Jeumont envisage d'ajouter en appoint du chauffage existant un ensemble de radiants gaz répartis dans l'église Saint-Martin sur les zones spécifiques à

chauffer qui permettront également l'amélioration de l'éclairage grâce à la présence de lampes Led plus économiques que les sources anciennes à filament.

La finalisation des travaux d'agrandissement et de restructuration de l'Ecole La Bruyère :

L'investissement, situé en périphérie du quartier de la politique de la ville et déjà engagé au cours de l'année précédente, se poursuivra en 2021.

Il se traduit par la mise en œuvre de deux opérations : la réhabilitation du bâtiment (remplacement de l'ensemble des menuiseries, électricité, couverture, etc...) et l'extension de l'école (équivalent de 3 classes supplémentaires, aménagement de l'espace d'accueil des jeunes enfants, restaurant scolaire et dortoir supplémentaire).



En complément des importants investissements, Jeumont prévoit également les engagements suivants :

- les frais d'études pré opérationnelles de plusieurs projets qu'il convient d'anticiper afin de pouvoir mobiliser les subventions correspondantes dans les années à venir et plus particulièrement : la rénovation énergétique du Centre Administratif Georges Pompidou, la création d'un Dojo et la mission d'architecte du restaurant inclusif et d'application,
- les travaux de plusieurs éléments de son patrimoine dont certains jeux pour enfants et de quelques travaux au cimetière municipal,
- la poursuite des équipements numériques des écoles et des services,
- les interventions sur les équipements sportifs et notamment la salle Mimoun et la salle de tennis, ainsi que ceux pour certaines écoles (Mouvet, Du Bellay, La Fontaine, Dubois et Bastié notamment),
- plusieurs acquisitions de matériels nécessaires à l'équipement des services techniques municipaux et à notre participation pour les colonnes enterrées,
- l'acquisition d'une balayeuse neuve nécessaire au maintien de la propreté de la ville, ainsi que de plusieurs véhicules dont celui des services de la Police Municipale,
- la mise en place de dispositifs de réduction et d'économie d'eau sur 6 bâtiments communaux

Pour conclure et en bref, le budget primitif 2021 est un budget ambitieux qui demeure conforme à la stratégie arrêtée lors de la présentation du débat d'orientation budgétaire et à la hauteur des enjeux et des attentes actuelles.



VILLE DE JEUMONT

Centre Administratif Georges Pompidou
BP 70159 - 59572 Jeumont Cedex

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



www.mairie-jeumont.fr - communication@mairie-jeumont.fr - 03 27 39 50 55